
*A2 : Mobiliser de nouvelles retenues
d'eau et optimiser leur utilisation*

A.2.1 : Faciliter la création de nouveaux ouvrages multi-usages

A.2.1.1 - Etudier l'opportunité de réalimenter la Charente par les bassins de la Vienne et de la Dordogne

A.2.1.1 – Etudier l’opportunité de réalimenter la Charente par les bassins de la Vienne et de la Dordogne			Axe de travail concerné			
			Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique		Mobiliser de nouvelles retenues d’eau et optimiser leur utilisation				
Objectif opérationnel		Faciliter la création de nouveaux ouvrages multi-usages				
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Réalisation d’une étude permettant d’analyser la pertinence et l’intérêt de la réalimentation de la Charente par le bassin de la Dordogne et/ou de la Vienne et de proposer différents scénarii de réalimentation envisageables.						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
CD19			Etude prospective Charente 2050			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
EPTB(s), Départements, CL des SAGE, AEAG, Etat, EDF, PNR, HCC, SMIDEST, etc.						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour le bassin Charente : sécurisation de l’accès à la ressource en eau pour les usagers du fleuve Charente • Pour le maître d’ouvrage : assurance de la solidarité entre territoires et optimisation de la mobilisation de la ressource via la mutualisation						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Bassin Charente/Vienne/Dordogne						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
2 nd semestre 2024 : analyse des besoins/ressources et proposition de scénarii						
Décembre 2024 : COPIL sur le choix des scénarii à étudier en phase 2 de l’étude						
1 ^{er} semestre 2025 : Précadrage règlementaire, estimation financière et analyse multicritère des scénarii retenus						
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
Déficit actuel du bassin de la Charente : 50 Mm ³ en année quinquennale sèche et 100 Mm ³ à horizon 2050.						
Etude Charente 2050 : plusieurs solutions à étudier pour répondre à ce déficit dont le transfert d’eau interbassins						
Résultats attendus						
Le rendu de l’étude devra présenter les différents scénarii possibles : analyse multicritère (financier, règlementaire, environnemental) permettant d’appréhender l’intérêt de mettre en œuvre chaque scénario						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
Démarche associant l’ensemble des parties prenantes : COTECH/COPIL						
Etude de pré faisabilité technique, règlementaire et financière : analyse besoins/ressources, proposition de scénarii, pré-cadrage règlementaire, estimation financière, analyse multicritère						
Frein(s) potentiel(s)			Levier(s) ou facteur(s) de réussite			
NC			NC			
Coût(s) estimé(s)			Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)			
98 827 € HT			Agence de l’eau 70%, Banque des territoires 10% CD16/CD17/CD19 (20%)			

Indicateurs de suivi
• Respect du cahier des charges • État d'avancement de l'étude • Respect des délais de réalisation

A.2.1.2 - Sécuriser l'autonomie en eau des cultures

A.2.1.2 – Sécuriser l'autonomie en eau des cultures		Axe de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectifs stratégiques	Mobiliser de nouvelles retenues d'eau et optimiser leur utilisation					
Objectifs opérationnels	Faciliter la création de nouveaux ouvrages multi-usages					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
Sécurisation des besoins en eau des productions végétales destinées à la vente (notamment arboriculture, maraîchage, petits fruits et grandes cultures de vente)						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
Chambre d'Agriculture Corrèze			NC			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Coopératives, Communauté de communes et Agglomérations, financeurs (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental)						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : des productions végétales de qualité, avec une traçabilité, notamment pour les productions de bouche, sécurisant le consommateur dans ses achats et améliorant sa connaissance des conditions de production locale, une charte de voisinage pour la gestion des épandages de produits phytosanitaires ; • Pour la collectivité : la mise à disposition de produits végétaux locaux pour les cantines gérées par ces collectivités ; une occupation de leur territoire de façon harmonieuse ; la présence d'une population agricole pour le maintien d'une vie locale, des services, des commerces ; une préservation des paysages pour la qualité de vie des habitants locaux et la qualité de l'accueil de touristes ; • Pour le maître d'ouvrage : une valorisation de l'expertise de ses agents ; une capitalisation des expériences de terrain pour une diffusion au plus près des agriculteurs de ces secteurs d'activités.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Le Département de la Corrèze						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
• Le changement climatique influe sur le devenir de ces productions : - o En 2100, nous assisterons à une remontée du climat méditerranéen dans nos territoires et une extension importante du climat aquitain ; - o En 2050, nos territoires bénéficieront d'autant de précipitations qu'aujourd'hui, mais avec un régime hydrique très différent (une période de février à août avec des déficits, plus longue qu'actuellement) ; la fréquence des périodes sèches augmente également, voire même ces périodes se succèdent. Ces périodes de déficit hydrique dans l'année se produisent au moment où les cultures ont le plus besoins d'eau. - o Ce changement climatique induit aussi ➢ des départs de végétation très tôt dans l'année avec des possibilités de gel sur celle-ci, induisant des pertes de récolte qui peuvent être importantes, récurrentes au cours des années ; ➢ des phénomènes d'orages statiques (beaucoup de pluie, du vent) qui sont préjudiciables à ces cultures ; - o L'adaptation de nos systèmes de production est donc nécessaire, ainsi que la gestion de la ressource en eau, celle existante et celle à stocker. • Une grande partie des exploitations en arboriculture (291) et en viticulture (54) sont engagées dans des signes officiels de qualité, notamment AOC et AOP ; il convient donc de préserver ces acquis de qualité dans nos						

productions végétales, au service du revenu des producteurs, des outils de triage, transformation et commercialisation locaux et des consommateurs ;

• **Une dynamique engagée depuis plusieurs années** autour :

- De l'augmentation des surfaces en cultures fruitières (2600 ha en 2000 ; 3418 ha en 2019), notamment Châtaignes et noix (600 ha en 2000 ; 1564 ha en 2019) ;
- D'une charte de voisinage pour la gestion des traitements des cultures notamment en arboriculture ;
- D'un programme ECOPHYTO pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans ces cultures ;
- De l'économie circulaire avec le développement des circuits courts (Marchés des producteurs de Pays, drive fermier, buffets fermiers) et de la fourniture de produits à la RHD, notamment les cantines scolaires ;
- Des besoins d'entreprises agroalimentaires locales qui souhaitent développer des productions sur le département pour leurs lignes de produits ;

• **Des productions soucieuses de leur prélèvement en eau dans le milieu** : 3 millions de m3 dont 42% issus de stockage en retenues collinaires ; 528 ha irriguées (pommes, fruits rouges, maraîchage, noix, noisette) ; 42 nouvelles retenues créées ou en projet ;

• **Une agriculture qui regarde aussi vers la bio-économie** pour diversifier ses revenus avec des productions dédiées à la production d'énergie, notamment avec le miscanthus et la silphie, les matériaux biosourcés, notamment avec l'incorporation de chanvre, du miscanthus en paillage horticole ;

• Le **plan de mutation** de l'agriculture départementale, élaboré par la Chambre d'agriculture et ses partenaires, prend en compte ces évolutions en validant ce domaine comme un axe stratégique pour les années à venir.

Résultats attendus

- **Expertiser des méthodes innovantes**, mettre en place des **essais, démonstrations** avec une **capitalisation** et une **diffusion** des résultats au plus grand nombre d'agriculteurs via nos médias presse et numérique :
 - o Sur la thématique de **l'adaptation de ces productions végétales par rapport au changement climatique** et aux besoins en eau : espèces et / ou variétés adaptées, date de semis, itinéraires techniques dont l'irrigation et la lutte anti-gel, type de récolte pour les grandes cultures (sec ou ensilage) ;
 - o Sur la thématique de la **sobriété**, notamment avec :
 - Le recours à des outils de pilotage de l'irrigation : sondes, bilan hydrique, bulletins irrigation, conseils aux agriculteurs ;
 - La mise en place de matériels hydro-économes : circuits fermés en production hors-sol, goutte à goutte en arboriculture, compteurs volumétriques, entretien des réseaux des ASA ;
 - o Sur la thématique de **nouvelles cultures pour notre zone**, remontant de zones plus au sud de manière à anticiper ces changements de climat et définir ainsi une nouvelle proposition de cultures sur le département ;
 - o Sur la thématique des **cultures pour le secteur de la bio-économie** ;
- **Expertiser les demandes de besoins en eau des producteurs** qui développent ces productions ou bien les mettent en place ; optimiser la gestion des ressources en eau environnantes de chaque projet et prévoir les installations et ouvrages correspondants aux besoins de ces cultures ;
- **Accompagner les agriculteurs**, leurs partenaires, les plus motivés dans l'appropriation et la mise en place de ces innovations, de ces adaptations sur leur exploitation dans le souci de les positionner comme des ambassadeurs auprès de leurs pairs ;
- Etudier, expertiser et mettre en place les moyens permettant de **favoriser l'infiltration de l'eau, de limiter son ruissellement**, notamment dans les parcelles destinées aux grandes cultures de vente ou bien à la bio-économie (exemple : haies, alignement arbres).

Méthode indicative de mise en œuvre de l'action

La mise en œuvre de ces actions se fera de la manière suivante :

- **Réaliser une traque relative aux méthodes appliquées dans la conduite des cultures innovantes** pour faire face à ce changement climatique pour ces productions ;
 - o **Prioriser ces méthodes** pour lancer, sur les sujets les plus pertinents, les essais et démonstrations, l'accompagnement des agriculteurs ambassadeurs ;

- **Mettre en place des essais et démonstrations** : adaptation, sobriété, nouvelles cultures pour l'alimentaire et la bio-économie, en partie lien avec l'ADIDA et son site expérimental de Voutezac et chez des agriculteurs :
 - Définir des **protocoles** pour ces essais et démonstrations, en s'appuyant sur la bibliographie et l'expérience de chacun ;
 - **Détecter des producteurs candidats** pour la mise en place d'essais, de démonstrations sur leur parcelle avec des visites à la clé et conventionner ce partenariat ;
 - **Définir le partenariat avec l'ADIDA** pour la mise en place de certains essais concernant les cultures qu'elle peut expérimenter sur son site ;
 - **Rechercher les intrants nécessaires** à ces essais auprès des firmes et des distributeurs ;
 - Mettre en place les **essais et démonstrations** avec l'agriculteur et ses moyens notamment en matériels ;
 - **Capitaliser et diffuser** les résultats au travers de nos moyens presse et numériques et par des visites sur site ;
- **Accompagner les agriculteurs « ambassadeurs »** pour la mise en place de **l'innovation dans les itinéraires techniques** :
 - Cet accompagnement se met en place sur une **période de 3 ans** pour agriculteur ;
 - **Détecter des candidats** agriculteurs pour cet accompagnement ;
 - Chez chaque candidat : réaliser un **état des lieux**, définir un **plan d'actions** pour inventorier et prioriser les adaptations, les innovations sur les thématiques des itinéraires techniques, de la sobriété, des nouvelles cultures à vocation alimentaire ou bien pour le secteur de la bio-économie ; accompagner l'agriculteur pour sa mise en place ;
 - **Capitaliser et diffuser** les résultats au travers de nos moyens presse et numériques et par des visites sur site ;
- **Expertiser les demandes de besoins en eau des producteurs** qui développent ces productions ou bien les mettent en place :
 - A partir du projet de l'agriculteur, quantifier son besoin en eau pour les productions qu'il souhaite développer (irrigation, lutte anti-gel) ;
 - Recherche les ressources en eau autour du site du projet, expertiser leur concours aux besoins des cultures (qualité, quantité, saisonnalité, installations nécessaires, partenariat possible) ;
 - En fonction des quantités mobilisées localement, quantifier les installations et ouvrages nécessaires, leur localisation pour pouvoir satisfaire les besoins en eau des cultures ;
- **Infiltration et ruissellement**
 - **La détection de candidats** agriculteurs : par l'**information**, la **sensibilisation** au travers de nos moyens de presse et numérique, de **visites** sur le terrain de réalisations concrètes ;
 - Par des **études de faisabilité** ; la recherche de financements et la production des demandes d'aides auprès des financeurs identifiés ;
 - Par des **travaux sur les parcelles concernées** : matériels et leur mise en œuvre ; conseils agents de la CDA19 pour la mise en œuvre ;
 - Par le **compte rendu de ces travaux** pour justifier des financements auprès des financeurs ;

Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
• Financements pas assez importants (% des coûts et / ou enveloppe globale) ; • Nombre de candidats intéressés ; • L'année climatique notamment pour les essais ; • La capacité des candidats à mettre en place des changements importants dans la conduite de leurs productions.	• Nos moyens en conseillers sur le terrain et sur les antennes qui nous permettent de toucher beaucoup d'agriculteurs et de détecter des agriculteurs « moteurs » du changement de pratiques ; • Nos moyens de diffusion presse et numérique avec notre chargé en communication ;

	• Des agriculteurs confrontés aux aléas climatiques de plus en plus souvent, source de leur prise de conscience pour un prochain changement de pratiques.
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
Voir détail ci-dessous	Conseil Départemental, Région, Agences, Etat,
Indicateurs de suivi	
• Réalisation : - o Traque relative aux méthodes appliquées dans la conduite des <u>cultures innovantes</u> ➤ 1 <u>fiche descriptive de chaque traque</u> réalisée par les conseillers spécialisés et capitalisée sur un espace numérique interne à la CDA19 ; - o Essais – démonstrations avec agriculteurs ➤ 1 protocole rédigé ➤ 1 diffusion / an des résultats des essais et démonstrations sur le plan presse et numérique ; ➤ Au moins 1 essai ouvert à la visite / an ; - o Essais et démonstrations avec ADIDA ➤ 1 diffusion / an des résultats des essais et démonstrations sur le plan presse et numérique ; ➤ Au moins 1 visite / an - o Accompagner les agriculteurs « ambassadeurs » ➤ <i>Un accompagnement matérialisé par ambassadeur (état des lieux, plan d'actions, suivis)</i> ➤ <i>Au moins une visite / an / production</i> ➤ <i>Au moins 1 témoignage numérique / an</i> - o Expertiser les demandes de besoins en eau des producteurs ➤ <i>Liste des candidats tenue à jour</i> ➤ <i>Expertise des besoins en eau de l'agriculteur</i> ➤ <i>Expertise des ressources locales disponibles et pouvant être mobilisées ;</i> ➤ <i>Expertise des investissements en travaux et matériels</i> ➤ <i>Préparation des dossiers d'aide</i> - o Infiltration et ruissellement ➤ <i>1 visite tous les 2 ans d'une réalisation</i> ➤ <i>1 témoignage numérique / an sur un projet, un chantier ou une réalisation</i> • Résultat : - o Traque relative aux méthodes appliquées dans la conduite des <u>cultures innovantes</u> : une banque numérique ➤ Une <u>banque numérique des fiches descriptives</u> mise à jour régulièrement, au fil de l'eau au cours de chaque année ; ➤ Une priorisation des méthodes sur les sujets les plus pertinents ; ➤ Enveloppe « traque » pour au moins 6 agents spécialisés / an : 18 jours / an * 546 € / J * 80 % aide = 7860 € aide /an - o Essais – démonstrations avec agriculteurs : 6 essais / an mis en place et diffusés ➤ 5 jours de travail agents CDA19 / essai sur l'ensemble des tâches : 5*546 € = 2 730 € ➤ Indemnisation agriculteurs (temps de travail et matériels) : 500 € / essai ➤ Coûts des intrants : 1000 € / essai ➤ Coût total / essai : 4 230 € == > aide forfaitaire de 3 385 € / essai ➤ Nombre d'essai / an : 6 essais / an == > aide /an = 3 385 € forfait * 6 essais = 20 310 € aide / an - o Essais et démonstrations avec ADIDA : 2 essais / an mis en place et diffusés	

- Aide forfaitaire de 3 385 € / essai
- Nombre d'essai / an : 2 essais / an == > aide /an = 3 385 € forfait * 2 essais = 6 770 € aide / an

○ Accompagner les agriculteurs « ambassadeurs » pour la mise en place de l'innovation dans les itinéraires techniques : 32 ambassadeurs accompagnés

- 5 jours de travail par agriculteur sur une période de 3 ans
 - ✓ Etat des lieux, choix des innovations à mettre en place, plan d'actions, suivi, diffusion)
 - ✓ 5 jours * 546 € / j * 80% aide = 2 185 € d'aide par ambassadeur
- Nombre d'ambassadeurs visés :
 - ✓ 8 productions visées (Pommes-poires, châtaignes, noix, vigne, nouvelle culture alimentaire, nouvelles cultures bio-économie, petits fruits, maraichage)
 - ✓ 4 ambassadeurs par production, soit **32 ambassadeurs pour une aide de : 2 185 € * 32 = 69 920 € d'aide**

○ *Expertiser les demandes de besoins en eau des producteurs :*

- L'enveloppe d'aide demandée pour les travaux d'irrigation individuelle et / ou de lutte anti-gel et / ou d'acquisition de matériels de surface (irrigation, anti-gel) est de **100 000 € / an**

○ Infiltration et ruissellement : 5 agriculteurs / an engagés

- Enveloppe **étude** : aide / an : 2.5 J * 546 € / j * 5 agri * 80 % aide = **5 460 € / an** d'aide
- Enveloppe **travaux** / an : 500 mètres / projet * 5 projets / an = 2 500 mètres * 20 € / mètre = **50 000 € / an** d'aide

A.2.1.3 - Etudier la faisabilité de réaliser des stations de transfert d'énergie par pompage ou autres ouvrages hydroélectriques pouvant stocker de nouveaux volumes

A.2.1.3. Etudier la faisabilité de réaliser des stations de transfert d'énergie par pompage ou autres ouvrages hydroélectriques pouvant stocker de nouveaux volumes		Axes de travail concerné			
		Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager	
Objectif stratégique	Mobiliser de nouvelles retenues d'eau et optimiser leur utilisation				
Objectif opérationnel	Faciliter la création de nouveaux ouvrages multi-usages				
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière
Description de l'action					
Réalisation d'études de la faisabilité de l'installation de nouvelles retenues pour des ouvrages type station de transfert d'énergie par pompage, ou autres ouvrages hydroélectriques, contribuant à constituer un stock en faveur du multiusage pouvant par exemple sécuriser l'alimentation en eau potable, le développement de l'irrigation...					
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions		
EDF Hydro			PPE		
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)					
CD19, AEAG, Région, Etat...					
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)					
• Pour les citoyens : Limiter le changement climatique en participant à la décarbonation de la production d'énergie en bénéficiant d'une énergie renouvelable et décarbonée, • Pour la collectivité : contribuer à la transition énergétique et renforcer la dynamique territoriale grâce à un ou des chantiers d'envergure pour le territoire et enfin disposer de volume d'eau stocké supplémentaire pouvant permettre du multiusage (AEP, irrigation...) • Pour le maître d'ouvrage : garantir l'équilibre du réseau électrique dans un contexte d'augmentation des ENR en « déplaçant » les productions renouvelables excédentaires vers les pointes de consommation et accompagner la transition du territoire en augmentant sa résilience au changement climatique.					
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action					
Haute-Corrèze, gorges de la Dordogne					
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029 2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)					
La transition énergétique et notamment le développement des énergies renouvelables non pilotables (Solaire, éolien) nécessite le développement de capacités de stockage d'électricité. La technologie actuelle la plus mature pour les grosses puissances (rendement, fiabilité) est la construction de Stations de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) qui permettent le stockage d'eau par pompage depuis une retenue aval vers une retenue amont, permettant de turbiner cette eau aux heures de pointes.					
Résultats attendus					
Identification de sites potentiels de STEPs et autres ouvrages hydroélectriques pouvant constituer des stocks supplémentaires à vocation multiusages dans le département de la Corrèze					
Méthode indicative de mise en œuvre de l'action					
Etude préliminaire de sites potentiels pouvant déboucher sur des études avant-projet sommaire (APS) permettant le cas échéant d'engager un dialogue territorial pour élaborer les avants projets détaillés (APD).					
Frein(s) potentiel(s)		Levier(s) ou facteur(s) de réussite			

<i>Acceptabilité locale</i>	<i>Application du principe ERC</i>
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
NC	NC
Indicateurs de suivi	
NC	

A.2.1.4 - Programme "Résilience Vézère"

A.2.1.4 - Programme "Résilience Vézère"		Axes de travail concerné				
		Préserver et mobiliser la ressource	Evaluer - Réduire	Connaître, gérer, partager		
Objectif stratégique	Mobiliser de nouvelles retenues d'eau et optimiser leur utilisation					
Objectif opérationnel	Faciliter la création de nouveaux ouvrages multi-usages					
Type d'action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l'action						
- Étude de détermination des volumes prélevables sur le bassin Vézère Collecter, préciser homogénéiser sur l'ensemble du bassin de la Vézère les connaissances sur les équilibres entre besoins et ressources en eau par sous bassin tenant compte des exigences des milieu aquatiques, dans une perspective de changement climatique et d'évolution de la population et des usages - Étude de faisabilité d'une nouvelle retenue sur le haut du bassin de la Vézère Réalisation d'une étude de faisabilité de l'installation d'une nouvelle retenue sur la Vézère amont dans le cadre du renouvellement de la concession de Monceaux la virole pouvant constituer un nouveau stock de l'ordre de 10 Mm³ en faveur du multiusage pouvant sécuriser durablement d'alimentation en eau potable et l'irrigation sur l'axe Vézère voir les bassins adjacents.						
Maître(s) d'ouvrage – Pilote(s) de l'action			Lien avec d'autres démarches/actions			
État			PPE, convention soutien étiage Vézère, SAGE Vézère-Corrèze, AUP			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
EDF Hydro, CD19, AEAG, SAGE Vézère, acteurs de l'eau, ...						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
Pour les citoyens : Limiter l'impact du changement climatique garantissant durablement l'alimentation en eau potable et l'autonomie alimentaire. Pour la collectivité : Disposer de volume d'eau stocké supplémentaire pouvant apporter au territoire une meilleure résilience au changement climatique en donnant une sécurité en matière d'AEP (indispensable pour accueillir durablement des habitants, des entreprises...) et des capacités nouvelles d'adaptation des activités économiques tant sur l'axe Vézère que sur ses sous bassins. Pour le maître d'ouvrage : Concilier la transition du territoire en augmentant sa résilience au changement climatique tout en garantissant l'équilibre du réseau électrique en répondant aux pointes de consommation par les ouvrages hydroélectriques de la Haute Vézère.						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l'action						
Bassin de la Vézère						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou État initial de la situation traitée par l'action (indicateurs d'états initiaux)						
Une étude du SAGE Vézère-Corrèze concernant l'évolution des débits d'étiage et les besoins de soutien d'étiage à venir a mis en exergue l'enjeu de la réalimentation de l'axe Vézère notamment en matière d'alimentation en eau potable, d'irrigation, d'usage industriel.						

Par ailleurs, le bassin aval de la Vézère est fixé en zone de répartition des eaux (ZRE), depuis la confluence du Cern inclus jusqu'à celle avec la Dordogne. Ce zonage correspond à un bassin où les ressources, autres qu'exceptionnellement sont insuffisantes par rapport aux besoins. Une gestion adaptée des volumes prélevables doit donc être mis en œuvre ; hors à ce jour, seule la profession agricole est soumise à des volumes prélevables (OUGC).

Aussi, les représentants de l'agence de l'Eau et d'EDF ont émis le souhait en séance de la CLE du SAGE Vézère de la nécessité de lancer une étude de détermination des volumes prélevables tous usages confondus (hors AUP) à l'échelle du bassin.

Les ouvrages hydroélectriques du bassin amont de la Vézère étant déjà mis à contribution via une convention de soutien d'étiage, les capacités de stockage des retenues (Viam, Treignac : 27 Mm3) restant limitées au regard des besoins et des apports d'eau, il a donc été convenu de lancer en parallèle une étude de faisabilité de création d'une nouvelle retenue de stockage afin de répondre aux enjeux de soutien d'étiage de l'axe Vézère en respect du nouvel modèle économique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne.

Résultats attendus

- 1/ Caractérisation des sous-bassins et de l'axe Vézère
- 2/ Inventaire des prélèvements existants, analyse de l'évolution, analyse socio-économique
- 3/ Inventaire des ressources disponibles, analyse de la situation juridique
- 4/ Estimation des besoins biologiques
- 5/ Bilan Besoins/ressources existantes
- 6/ Bilan global, détermination des débits de référence, détermination des volumes prélevables
- 7/ Scenarios prospectifs de répartition des volumes prélevables
- 8/ Scenarios d'une nouvelle retenue sur le bassin amont assurant le soutien des débits d'étiage de la Vézère
- 9/ Plan de gestion et programme d'actions

Méthode indicative de mise en œuvre de l'action

Études préliminaires d'aides à la décision pour l'élaboration d'un programme d'actions

Frein(s) potentiel(s)

Acceptabilité locale

Levier(s) ou facteur(s) de réussite

Application du principe ERC, intégration des acteurs du territoire

Coût(s) estimé(s)

330 k€

Financeur(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)

EDF - AEAG - CD19

Indicateurs de suivi

NC

Dernière mise à jour le 05/03/2026

A.2.2 : Développer les ressources pour sécuriser l'AEP

A.2.3 : Co-élaborer les conditions de création de nouveaux ouvrages et les éventuels systèmes de compensation

A.2.3.1 - Constituer un opérateur public départemental portant la création et la gestion d'ouvrages de stockage

A.2.3.1 – Constituer un opérateur public départemental portant la création et la gestion d’ouvrages de stockage				Axe de travail concerné		
				Préserver et mobiliser la ressource	Éviter - Réduire	Connaître, gérer, partager
Objectif stratégique		Mobiliser de nouvelles retenues d’eau et optimiser leur utilisation				
Objectif opérationnel		Co-élaborer les conditions de création de nouveaux ouvrages et les éventuels systèmes de compensation				
Type d’action	Animation Communication	Études	Travaux	Aide financière	Maîtrise foncière	
Description de l’action						
Identification des éléments de cadrage réglementaire, juridique et financier pour la constitution d’un opérateur public départemental. Cet opérateur aura pour missions de porter la création de nouveaux ouvrages de stockage, l’aménagement d’ouvrages déjà existants ainsi que leur gestion afin de permettre le soutien d’étiage et le multi-usage dont l’irrigation.						
Maître(s) d’ouvrage – Pilote(s) de l’action			Lien avec d’autres démarches/actions			
CD19			Etude de caractérisation des étangs			
Partenaire(s) / Acteur(s) à mobiliser ou Cible(s)						
Agence de l’eau, SAFER, Chambre d’agriculture, Syndicat des étangs, Etat, collectivités locales...						
Objectifs spécifiques pour le(s) partenaire(s) / acteur(s) concerné(s)						
• Pour les citoyens : sécurisation des usages par une gestion publique de la ressource • Pour la collectivité : garantie d’une gestion partagée de la ressource en eau pour l’ensembles des usages • Pour le maître d’ouvrage : mise en place une gouvernance publique partagée pour gérer l’eau comme un bien commun						
Localisation : Secteur(s) géographique(s) couvert(s) par l’action						
Échelle départementale						
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contexte ou Etat initial de la situation traitée par l’action (indicateurs d’états initiaux)						
La majorité des volumes stockés (étangs, retenues hydroélectriques) sont actuellement gérés par des acteurs privés et utilisés pour répondre à des enjeux individuels ou spécifiques (hydroélectricité). L’eau étant un bien commun, la constitution d’une SEM permet d’avoir un outil pour garantir la prise en compte de l’intérêt général, de l’ensemble des usages et des enjeux du territoire						
Résultats attendus						
Mise en place d’un opérateur public pour des opérations de construction, d’aménagement et de gestion d’ouvrages de stockage (partenariat public (majoritaire) /privé)						
Méthode indicative de mise en œuvre de l’action						
Elaboration d’un cahier des charges pour étudier la faisabilité de la création de la SEM (juridique, financier, organisation, statuts, etc.)						

Calendrier de constitution de la SEM	
Décision de la collectivité de participation au capital de la SEM	
Frein(s) potentiel(s)	Levier(s) ou facteur(s) de réussite
Capacité financière des membres de la SEM	NC
Coût(s) estimé(s)	Financier(s) potentiel(s) et contribution(s) estimative(s)
NC	NC
Indicateurs de suivi	
Etat d'avancement de la constitution de la SEM	